

# La conférence

## La comptabilité : un outil de gestion,

## un outil fiscal et demain ?

### INTERVENANTS



**Odile Barbe**  
expert-comptable,  
chercheur-enseignant,  
co-auteur de « Maîtriser  
les IFRS, édition groupe  
revue fiduciaire »



**Patrick de Cambourg**  
président de l'ANC  
(Autorité des normes  
comptables), expert-  
comptable et  
commissaire aux comptes



**Laurent Didelot**  
diplômé d'expertise  
comptable, chercheur  
enseignant, co-auteur  
de « Maîtriser les IFRS,  
édition groupe revue  
fiduciaire »



**Olivier Fouquet**  
membre du conseil  
d'Etat



**Claude Lopater**  
expert-comptable et  
auteur du Mémento  
Comptable de 1988 à  
2014, édition Francis  
Lefebvre



**William Nahum**  
expert-comptable,  
commissaire aux  
comptes, président de  
l'Académie des sciences  
et des techniques  
comptables



**Christian Scholer**  
expert-comptable et  
rapporteur du 71<sup>ème</sup>  
Congrès



**Hubert Tondeur**  
expert-comptable et  
rapporteur du 71<sup>ème</sup>  
Congrès



**Géraldine Viau  
Lardennois**  
directrice générale de  
l'ANC

### PRÉSENTATION

La comptabilité est un système d'information à multiples facettes (comptabilité générale, analytique, prévisionnelle, de gestion...) dont la mise en œuvre s'effectue dans des cadres variés (référentiels public, privé, national, international) et selon des préoccupations diverses (mesure de la performance, collecte de l'impôt). Ce constat conduit à poser certaines questions : quelle harmonisation retenir ? La comptabilité est-elle bien adaptée aux défis d'aujourd'hui et de demain ? Quels outils comptables pour répondre aux besoins des professionnels ? La comptabilité contribue-t-elle aux nécessités de la fiscalité ? Quels sont les rôles des instances professionnelles dans la normalisation comptable et dans l'élaboration de la doctrine ?

La table ronde réunit quelques personnalités marquantes de la profession comptable et fiscale pour répondre à ces différentes interrogations.

### POINTS ABORDÉS

- La comptabilité : un rôle traditionnel
  - Un système d'informations interne à l'entreprise
  - Un système d'informations externe à l'entreprise
  - Un outil permettant la comparabilité des entreprises
  - Mais surtout, la comptabilité reste la base de calcul des taxes et des impôts collectés
- De nouveaux besoins poussés par :
  - La révolution digitale
  - De nouvelles parties prenantes (rôle des ONG) réclamant de nouvelles informations
  - Un besoin de transparence nécessitant également de nouvelles informations
  - La nécessité d'harmoniser nos règles comptables et fiscales pour les rendre plus européennes
- Evolution de la doctrine comptable institutionnelle
  - Commission commune de doctrine comptable
  - Mise à jour des plans comptables professionnels
  - Quatre propositions concrètes formulées : étayer les dossiers des clients fiscalement contrôlés par des consultations comptables, développer la doctrine fiscal-comptable, élargir la doctrine fiscal-comptable à toute la profession, créer un « observatoire des redressements fiscaux »
- Evolution des méthodes et nouvel outil fiscal-comptable
  - Traducteur des divergences fiscales
  - Outil à généraliser dans tous les pays où existent ces divergences fiscal-comptables ?
  - utilisation du principe pour d'autre application ? (comptabilité verte...)

 : Via vidéo